



MAIRIE DE LA FÈRE SPÉCIAL RECONFINEMENT

RAPPEL DES GESTES BARRIERES POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver
très régulièrement
les mains



Tousser
ou éternuer
dans son coude



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



Se tenir
à au moins 1 m
des autres



Saluer sans serrer
la main et éviter
les embrassades



Porter un masque
chirurgical jetable

VOTRE MAIRIE RESTE OUVERTE

du lundi au jeudi de 8H à 12H et de 13H30 à 17H30,
le vendredi 8H à 12H et de 13H30 à 16H30



03 23 56 62 00

mairie@ville-lafere.fr

ATTESTATIONS DE DEPLACEMENT



La Mairie de La Fère met à disposition, les nouvelles **attestations de déplacement dérogatoire** dans ses locaux et dans les commerces suivants :

Au Pain d'Antan, M'Ma Baguette, La Ronde des Pains, Pharmacie principale, Pharmacie Decotte, le Rio Maior, le Victorien, le P'tit Marché Laférois, Café de la Paix, Ferme Avicole Vermandois, Du Goût et des Saveurs et Game Shop.

TOUS LES ÉQUIPEMENTS RECEVANT DU PUBLIC SONT FERMÉS

La Bibliothèque,
Le Musée,
Les Salles communales,
Les Gymnases,
Les terrains de sports,
Les Équipements sportifs



Communauté d'Agglomération
CHAUNY - TERGNIER - LA FÈRE

LA COLLECTE DES DÉCHETS
est maintenue



LA DÉCHETTERIE
reste ouverte

Seur



LES BUS SCOLAIRES ET URBAINS
circulent normalement



LE MULTI ACCUEIL,
LE PÔLE ENFANCE JEUNESSE,
restent ouverts



LE SERVICE
D'AIDE À DOMICILE
reste ouvert



ESPACE PUBLIC
NUMÉRIQUE
Ouvert
sur RDV





**PRÉFET
DE L'AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES POINTS A RETENIR !



PARC &
JARDINS



LIEUX DE
CULTE



CIMETIÈRE

SERVICES



RESTAURANTS (sauf livraison et à emporter) -
DÉBITS DE BOISSONS -
VENTE D'ALCOOL -
VÊTEMENTS, CHAUSSURES -
COIFFEURS -
JEUX VIDÉO -
LES AUTO-ÉCOLES -
LES CINÉMAS -
LES CENTRES ÉQUESTRES -

LES COMMERCES

- MAGASINS ET MARCHÉS ALIMENTAIRES
- MOYENNES ET GRANDES SURFACES
- RESTAURATION (livrée ou à emporter)
- PHARMACIES, PRODUITS MÉDICAUX & DE SANTÉ
- ENTRETIEN & RÉPARATION DE VÉHICULES
- CARBURANTS
- ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES, COMMUNICATION
- BRICOLAGE
- PRESSE, PAPETERIE
- ALIMENTATIONS POUR ANIMAUX
- ASSURANCES, BANQUES

QU'EST CE QUI N'EST PAS AUTORISÉ ?

DÉPLACEMENTS DE PLUS DE 100KM EN DEHORS
DES AUTORISATIONS ÉVOQUÉES DANS
L'ATTESTATION DÉROGATOIRE,

LES REGROUPEMENTS DE + DE 6 PERSONNES
DANS LES LIEUX PUBLICS, LES MARIAGES,

LES ÉVÈNEMENTS SPORTIFS & DE LOISIRS

LES FÊTES FORAINES,
LA COUPE D'ARBRES (POUR LES PARTICULIERS),
CHASSER,
COURS DE CONDUITE,
COURS À DOMICILE (HORS
SOUTIEN SCOLAIRE),

QU'EST CE QUI AUSSI AUTORISÉ ?

- * ACHATS DE 1ÈRE NÉCESSITÉ
- * ALLER CHERCHER DES ALIMENTS À LA FERME,
- * EMMENER MON ENFANT À LA CRÈCHE, À L'ÉCOLE,
- * LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES, SPORTIVES AU SEIN DE L'ÉCOLE,
- * FAIRE LE CONTRÔLE TECHNIQUE DE MON VÉHICULE,
- * TRAVAUX DE RÉPARATION URGENTS !
- * CONSULTATION CHEZ UN VÉTÉRINAIRE,
- * ALLER CHERCHER DU BOIS OU GRANULÉS DE CHAUFFAGE,
- * CULTIVER MON POTAGER,
- * DÉMÉNAGEMENT S'IL NE PEUT ÊTRE DIFFÉRÉ,
- * PROMENADE À MOINS D'1KM DE MON DOMICILE,
- * SORTIE DANS UN PARC, JARDIN, AIRE DE JEUX POUR ENFANTS
- * PASSER MON EXAMEN DE CONDUITE,
- * FAIRE DU COVOITURAGE DANS LE RESPECT DES RÈGLES SANITAIRES,
- * FAIRE APPEL À UN PLOMBIER, ÉLECTRICIEN, GARDE D'ENFANTS, ASSISTANCE AUX PERSONNES ÂGÉES, ENTRETIEN À DOMICILE, SOUTIEN SCOLAIRE



AINSI, VEILLEZ TOUJOURS
A BIEN VÉRIFIER QUE
VOTRE DÉPLACEMENT EST
BIEN JUSTIFIÉ DANS LES
CONDITIONS AUTORISÉES
DE L'ATTESTATION DÉRO-
GATOIRE, SOUS PEINE DE
CONTRAVENTION.